

RÉUNION DU 1^{er} FEVRIER 2022

Convocation le 26 janvier 2022.
Compte-rendu affiché le 02 février 2022.

L'an deux mil vingt deux, le premier février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, LUCAS Marie-Paule, CONTE Mathieu, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent et DE LA LLAVE Michel.

Absentes excusées: DELIGNIERES Colette (pouvoir à TÉTU Bernard), DELIGNIERE Amandine (pouvoir à LOMBARD Laurent), SIMON Sandy (pouvoir à TAUFOR Hubert).

Secrétaire de séance : MARQUIS Amandine.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour des points suivants : Actualisation des statuts d'Amiens Métropole et dématérialisation des documents d'urbanisme.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – AVIS SUR L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A RUBEMPRE

Un projet de parc éolien est soumis à enquête publique sur la commune de Rubempré. Cette dernière a émis un avis défavorable pour cette implantation.

La commune pouvant être impactée par ce projet, le conseil se doit de rendre un avis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à la majorité (4 abstentions).

III – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Cette opération de modernisation permettra de modifier l'éclairage en LED, moins énergivore (77 éclairages).

Ce projet pourrait permettre de réduire notre facture énergétique mais aussi améliorer la sécurité pour les piétons en les rendant plus visibles. Enfin, les opérations de maintenance seront moins nombreuses.

Le Département accompagne les communes jusque 2023 pour le passage en LED des éclairages publics à hauteur de 40%. A cela, s'ajoute le rachat des anciennes lampes pour un montant de 3 080 €.

MONTANT DE L'OPERATION	52 051,37 €
Aide du département	17 448,94 €
TVA	8 429,03 €
resta à charge de la Commune	26 173,40 €

Une demande de subvention peut être déposée auprès du Département pour un montant de 17 448 € au titre du dispositif « Modernisation de l'éclairage public ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents monsieur le Maire à solliciter le Département pour cette opération.

IV – CONTRACTUALISATION DE PRETS DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe les élus, qu'après avoir rencontré les services de la trésorerie d'Amiens, il nous a été conseillé d'emprunter pour financer le reste à charge des gros investissements à venir.

Il est proposé de retenir le principe de contracter un prêt à taux fixe sur une durée de 15 ans pour un montant de 215 000 € et un prêt à court terme (avance TVA / subvention 36 mois) pour un montant maximum de 365 000 €.

Pour le moment, une seule banque, le Crédit Agricole Brie Picardie, a répondu à notre demande.

Une consultation aura lieu auprès d'autres établissements bancaires pour une mise en concurrence.

Investissements	Charge brute TTC	Subventions	FCTVA	Charge nette
Atelier	216	63	36	117
Eglise	209	139	35	35
Multisport	106	70	18	18
TOTAL	531	272	89	170
Emprunt proposé	Court Terme		Moyen Terme	
	365		215	
Prévoir investissement pour LED et PPI voirie (35 + 35)				

V – ACTUALISATION DES STATUTS D'AMIENS METROPOLE

Les statuts d'Amiens Métropole actuellement en vigueur présentent des dispositions relatives à la Dotation de Solidarité Communautaire.

Conformément aux obligations réglementaires, Amiens Métropole a engagé la rédaction d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal ; celui-ci prévoit la mise en place de la DSC selon les modalités qui ne sont pas celles prévues dans les statuts.

Comme il n'est pas obligatoire de faire référence à la DSC dans les statuts d'Amiens Métropole et afin d'éviter toute confusion, il est proposé de la supprimer des statuts d'Amiens Métropole.

Amiens Métropole a de son côté délibéré le 16 décembre 2021 pour la suppression et demande aux communes membres de statuer sur cette suppression. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

VI – DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Amiens Métropole instruit actuellement nos documents d'urbanisme.

Depuis le 01 janvier 2022, il est possible de déposer une demande d'urbanisme de façon dématérialisée. Il est donc nécessaire d'autoriser Amiens Métropole à instruire les demandes dématérialisées. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

VII – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX

Depuis la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, qui prévoit l'abrogation des régimes dérogatoires à la durée légale du travail, les collectivités dont le temps de travail annuel est inférieur à 1607 heures disposent d'une année après le renouvellement de leurs instances pour délibérer et se mettre en conformité avec la législation.

Il est donc proposé de valider les modalités pour la mise en œuvre de cette annualisation du temps de travail (la durée annuelle légale de travail pour un agent à temps complet est de 1607 heures, l'organisation du travail doit respecter les garanties minimales comme : durée maximale hebdomadaire ne peut excéder 48 heures, la durée quotidienne 10 heures, repos minimum quotidien de 11 heures, amplitude maximum d'une journée est fixée à 12 heures, aucun travail quotidien ne peut atteindre 6 heures,)

VIII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Point sur le recensement : le recensement est obligatoire. Il y a lieu de relancer les habitants qui n'auraient pas encore répondu.
- ✓ Travaux du SISCO : Les travaux de construction du nouveau bâtiment ont débuté. Les deux classes pourraient être opérationnelles à la fin de l'année 2022.
- ✓ Travaux atelier communal : les travaux débiteront fin février et devraient se terminer en août 2022.
- ✓ Une nouvelle haie a été implantée à proximité du cimetière afin de compléter les plantations effectuées l'année dernière et délimiter un espace qui pourrait être l'extension du cimetière actuel.
- ✓ Animations médiathèque : de nombreuses animations auront lieu dans les semaines à venir et notamment la quinzaine de la Préhistoire du 21 février au 04 mars.
- ✓ Réflexion sur le lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU : la commission urbanisme travaillera prochainement sur la possibilité de toiler le PLU à travers une modification simplifiée.
- ✓ Retour sur la PPI voirie : 250 000 € devraient être provisionnés par la Métropole pour l'effacement des réseaux et quelques aménagements de sécurité rue de Flandre (charge nette communale 37 500 €)
- ✓ La mise en place de la Dotation de Solidarité Communautaire apportera une ressource supplémentaire pour la commune de 10 487 €
- ✓ Monsieur le Maire présente le Pacte Financier et Fiscal, adopté en décembre 2021 par Amiens Métropole. Il englobe un travail sur les conventions de remboursement, les fonds de concours et la mise en place de la DSC.

- ✓ Monsieur Laurent Lombard a fait parvenir quelques questions à Monsieur le Maire. Il demande si un aménagement pour faciliter l'accès à la benne aux déchets verts est prévu prochainement. Quelques habitants éprouvent des difficultés à déverser leurs déchets verts dans cette benne de par sa hauteur. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas fermé à l'idée de prévoir un aménagement mais reste réservé pour plusieurs raisons : le coût d'un tel aménagement est assez élevé, il ne doit pas être problématique pour la reprise et le dépôt des bennes, d'autres pistes comme l'incitation au compostage des pelouses doivent être étudiées... Monsieur le Maire missionne Monsieur Lombard avec quelques élus volontaires sur cette problématique.

Monsieur Lombard demande s'il est possible d'effectuer une étude de faisabilité pour l'implantation de caméras de surveillance dans notre commune. Il ajoute que d'autres communes ont déjà installé ce genre de matériel à un coût approximatif de 3000 € par caméra. Monsieur le Maire explique qu'un premier contact a été établi en début de mandat avec la gendarmerie pour étudier cette possibilité mais qui à l'époque avait été estimée à un coût plus élevé. Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale a aussi fait un choix d'investissements qu'il a fallu limiter pour maintenir une bonne santé financière de notre commune. Il ajoute que les conditions d'attribution de subvention changent vite. Une étude de faisabilité sera effectuée.

Monsieur Lombard suggère la mise en place d'une boîte aux lettres pour favoriser une « démocratie participative ». Monsieur le Maire rappelle qu'il existe déjà une boîte aux lettres à la mairie et que tous les habitants peuvent rencontrer un élu en mairie. De plus, il rappelle que le conseil municipal est constitué de membres issus de rues différentes afin de favoriser la remontée des problématiques ou suggestions des habitants. L'employé municipal est lui aussi au contact de la population. Enfin l'ordre du jour du conseil est affiché devant la mairie, les décisions prises par le conseil apparaissent dans un compte-rendu déposé sur le site internet de la commune et une synthèse ou des avis sont déposés dans chaque boîte aux lettres. Monsieur Conte ajoute que la mise en place de cette boîte aux lettres risquerait de créer une distance entre les élus et les demandeurs.

Monsieur Duval précise que de la terre a été projetée dans le caniveau dans le haut de la rue d'Artois suite à des travaux de construction. Monsieur le Maire contactera le propriétaire pour lui demander une remise en état.

La séance est levée à 22h15.